



Lettre @ Secteur Retraites

<mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr>

Le 21 novembre 2019 – N°173

- ▶ Mobilisation du 5 décembre
- ▶ Le COR rend son rapport
- ▶ La retraite à l'étranger simplifiée

Infos Retraites

▶ Mobilisation du 5 décembre

Cette préparation de la grève à compter du 5 décembre, à l'appel de FO et de trois autres organisations syndicales ainsi que de plusieurs organisations de jeunesse, entre dans sa dernière ligne droite. FO vient également de concevoir un document explicatif et public (sur le site de la confédération). Son objectif est d'évaluer les conséquences d'un régime universel par points et d'explicitier le positionnement de Force Ouvrière, face au projet de réforme.

Ce qui disparaîtrait est le mode de calcul par annuités, fondé sur les 25 meilleures années dans le secteur privé ou les 6 derniers mois dans la fonction publique, qui donnent un taux de remplacement équivalent. Et, demain, l'Etat, les gouvernements seraient seuls décideurs, disposant de tous les leviers, sans contrepoids, pour gérer les retraites en fonction des contraintes budgétaires et financières.

Tout le monde l'a compris : « il faudra travailler plus longtemps » ou voir sa retraite baisser !

Depuis le début, pour ces raisons, FO a fait connaître son opposition au principe même du régime unique par points. Nous y opposons la défense de notre système de retraite par répartition, et nous sommes bien déterminés à porter nos revendications en ce sens.

C'est bien là toute la raison de la position de FO et de la mobilisation en perspective du 5 décembre.

Le COR rend son rapport

Par lettre de mission du 19 septembre 2019, le Premier Ministre avait saisi le Conseil d'orientation des retraites (COR) afin qu'il établisse un diagnostic sur la situation financière du système. Le Premier ministre demandait la réalisation de projections sur l'avenir du système des retraites d'ici à 2030, tenant compte des trajectoires de recettes, de dépenses et de soldes du régime. La mission du COR portait aussi sur les mesures nécessaires, afin de garantir l'équilibre du système en 2025.

Le COR a rendu ses conclusions le 18 novembre, et le rapport sera examiné le 21 novembre, et remis au Premier Ministre le lendemain.

Le système de retraites accusera en 2025 un déficit entre -0,3 % et -0,7 % du produit intérieur brut, soit entre 7,9 milliards d'euros et 17,2 milliards d'euros constants, selon les hypothèses de croissance et les conventions comptables retenues.

Comme le lui a demandé le gouvernement, le COR a également étudié quels leviers il faudrait activer pour équilibrer le système d'ici 2025 - à savoir augmenter les cotisations, baisser les pensions ou reculer l'âge de départ.

Reste maintenant à voir ce que fera le gouvernement de ces résultats. Le Premier ministre a prévu de revoir les interlocuteurs sociaux en réunion bilatérale dans la semaine du 25 novembre, pour échanger sur ce sujet de l'équilibre financier et de la transition.

FO ne peut donc manquer d'y voir une opération de communication – pour ne pas dire d'instrumentalisation – destinée à projeter une image dramatisée de la situation des retraites afin de justifier, à nouveau la nécessité de mesures d'économies conduisant à convaincre qu'il n'y aurait d'autre choix in fine que de devoir « travailler plus longtemps ». Les rédacteurs prennent d'ailleurs le soin de rappeler ce rapport « ne saurait être interprété comme une adhésion de tous à la démarche qui sous-tend cet exercice de diagnostic. »

FO souligne aussi que l'accent mis systématiquement sur l'ordre de grandeur du déficit potentiel à horizon 2030 – qui varie du simple au double entre 8 et 17 milliards d'euros – masque que la part des dépenses de retraites (de l'ordre de 314 milliards d'euros), rapportée au PIB, reste stable à hauteur de 13,8%.

FO rappelle que depuis le début, elle met l'accent sur le poids du chômage, de l'emploi des seniors jusqu'à l'âge de la retraite, des emplois précaires et faiblement rémunérés ainsi que sur les inégalités dans l'emploi, qui pénalisent le plus souvent les femmes, comme étant la cause à traiter prioritairement.

Dans ces conditions, la sollicitation du COR par le gouvernement et la tournure des débats qui en découle, illustre bien pour FO le danger d'un régime unique par points dont l'Etat et les gouvernements demain maîtriseraient tous les leviers de pilotage dans le cadre des politiques budgétaires et des contraintes financières.

► La retraite à l'étranger simplifiée

Si vous êtes retraité et vivez à l'étranger, voici une nouvelle disposition qui vous concerne :

Désormais, vous n'avez à fournir qu'un seul certificat de vie (et éventuellement une attestation de situation maritale) par an pour l'ensemble de vos régimes de retraite. Jusqu'à maintenant, chacun de vos régimes vous demandait un justificatif pour continuer à percevoir votre retraite.

De plus, pour gagner du temps, vous avez maintenant la possibilité d'effectuer cette démarche par internet ! Depuis le service « *Ma retraite à l'étranger* » vous recevez et renvoyez vos documents. Ce service en ligne est accessible :

- sur www.info-retraite.fr en vous connectant à votre compte retraite ;
- ou sur www.lassuranceretraite.fr, www.agirc-arrco.fr ou <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>, en vous connectant à votre espace personnel.